

Challenge 2026 : le nouveau projet associatif du CNAS

Une action sociale pour un service public local gagnant !



Acteur majeur du service public local, le CNAS connaît depuis 15 ans un développement exceptionnel sous l'effet :

- des lois de février 2007 sur l'action sociale des personnels territoriaux, dont nous avons été l'un des principaux artisans,
- de nos 4 projets associatifs réussis.

Aujourd'hui, grâce à la mutualisation de nos 20 500 structures adhérentes, nos prestations sont redistribuées à plus de 855 000 bénéficiaires ainsi qu'à leur 1 million d'ayants droit. La solidarité financière du CNAS a permis de débloquer 40 millions d'euros d'aides exceptionnelles durant les deux premières années de crise sanitaire, afin de soutenir un maximum d'agents.

Pour être encore plus fort, plus efficace et plus solidaire demain, le CNAS a placé le bénéficiaire au cœur de sa transformation et a sollicité, dans un exercice démocratique de première ampleur, plus de 47 000 personnes qualifiées.

Cette mobilisation a permis de bâtir et d'adopter un nouveau projet associatif, au service d'un objectif ambitieux : atteindre au moins 1 million de bénéficiaires d'ici 2026.

Challenge 2026 ancre le CNAS au cœur des mutations de la société et de la sphère territoriale

Challenge 2026 réaffirme notre identité, porteuse de sens et de proximité, au service de l'utilité sociale et de son engagement associatif. Il ancre le CNAS au cœur des mutations de la société et de la sphère territoriale, des aspirations de nos adhérents, de nos bénéficiaires et de leurs ayants droit.



René Régnauld

Président du CNAS
Sénateur honoraire
Maire honoraire de
St-Samson-sur-Rance (22)

Le CNAS, 1^{er} organisme d'action sociale en France

Association loi 1901 créée en 1967 par des élus locaux, le CNAS est une organisation pluraliste et paritaire (agents – élus). Il s'appuie sur un réseau militant de plus de 40 000 délégués engagés sur leur territoire, et 200 collaborateurs répartis en un siège social et 7 antennes régionales.

Le CNAS propose une offre unique et complète de prestations à tous les moments de la vie des personnels du service public local : logement, transport, famille, solidarité, loisirs, vacances...

Son offre, doublée d'un accompagnement

réactif et personnalisé, est un service de qualité identique pour les structures de toutes tailles et tous types : commune, EPCI, conseil départemental ou régional, amicale de personnel, office de tourisme, EPL, syndicat mixte, mission locale, SDIS, CCAS...

Le CNAS, c'est :

20 500

structures adhérentes

855 000

bénéficiaires

+ 1 million

d'ayants droit

1,8 million

de dossiers traités

135 millions

d'euros de prestations
et de services redistribués

94 %

d'adhérents satisfaits
– enquête Allent 2021



Adhérer au CNAS permet de :

**reconnaître l'engagement
au quotidien de vos équipes**

**proposer à votre personnel
une offre complète
de prestations**

**répondre à l'obligation
des lois de 2007***

**agir dans un cadre sécurisé
et suivi**

**s'appuyer sur l'expertise
d'une organisation de 55 ans**

*Les lois n° 2007-148 du 2 février 2007 et n° 2007-209 du 19 février 2007 définissent et généralisent l'action sociale à toutes les collectivités territoriales et à leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.



Notre raison d'être

« **Le droit à l'action sociale pour tous les agents des collectivités** »

- **Pourquoi ?** Afin d'améliorer leurs conditions de vie sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.
- **Comment ?** En assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à promouvoir l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le CNAS conforte ainsi l'action des élus en matière de reconnaissance de leurs personnels. De plus, il contribue à l'attractivité des structures adhérentes ainsi qu'à la dynamique de valorisation des territoires.

> CHALLENGE
2026

Nos valeurs partagées

Social

Le CNAS soutient ses bénéficiaires et leurs ayants droit à tous les moments de la vie :

- accompagnement au quotidien,
- aide face aux aléas,
- accès à l'éducation, aux loisirs et à la culture.

Humanisme

En améliorant les conditions matérielles et morales des agents territoriaux et de leurs ayants droit, l'épanouissement de la personne est au cœur de la mission du CNAS.

Équité

Tous les bénéficiaires ont accès à une offre unique, quels que soient leur statut, leur catégorie, leur situation géographique ou la taille de leur structure employeuse. Sur la base du principe d'équité, certaines prestations peuvent être différenciées selon les revenus des bénéficiaires.



Nos fondamentaux

Chef de file de l'action sociale depuis 1967, le CNAS a su évoluer en s'appuyant sur des fondamentaux qui caractérisent son action et son engagement au quotidien.

- **Deux piliers : mutualisation et solidarité**
- **Quatre principes : souveraineté, autonomie, spécificité, unité**
- **Un mode unique de cotisation et de redistribution**

Challenge 2026, c'est un projet co-construit :

47 000

personnes interrogées (adhérents, bénéficiaires, administrateurs, salariés)

10 mois

de concertation

452

pistes d'actions identifiées

Notre objectif majeur

> CHALLENGE
2026

> 1 million de bénéficiaires à l'horizon 2026

Nos ambitions



- Optimiser la satisfaction de nos adhérents et de nos bénéficiaires
- Développer le CNAS pour rendre la mutualisation de notre action sociale encore plus puissante
- Contribuer à l'attractivité du service public local

Nos axes stratégiques

Satisfaire l'expérience bénéficiaire et valoriser le dynamisme du CNAS

en maintenant au plus haut niveau nos outils et nos systèmes d'information en plaçant l'humain au cœur des transformations.

Répondre aux nouveaux usages de nos adhérents et de nos bénéficiaires et faciliter leur quotidien

en poursuivant la transformation numérique et la dématérialisation afin de simplifier et de sécuriser nos démarches, tout en garantissant la relation humaine et la proximité.

Proposer des prestations audacieuses, durables et justes

adaptées aux besoins et à la manière de vivre d'aujourd'hui et de demain.

Accompagner tous les acteurs du CNAS et construire l'action sociale du futur

en partageant l'excellence, le savoir-faire et les compétences des femmes et des hommes au service d'un droit à l'action sociale pour tous les agents des collectivités et structures attachées.

Communiquer pour renforcer l'identité collective

en donnant du sens à la vie de l'organisation autour de notre engagement associatif.

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter !

Antenne Centre
04 70 90 69 10

Antenne Est
03 90 40 72 00

Antenne Ile-de-France et Outre-mer
01 30 48 71 00

Antenne Nord-Est
03 21 01 75 00

Antenne Ouest
02 43 59 24 30

Antenne Sud-Est
04 66 04 29 29

Antenne Sud-Ouest
05 56 16 06 05



Photos : Jean-Yves Lacôte - AdobeStock.com / rawpixel.com - DR

cnas.fr